

Image not found or type unknown



## Délai de Carence France Travail

Par **Bouybouy**, le **25/02/2025** à **14:35**

Bonjour,

J'ai signé une rupture conventionnelle de mon contrat de travail avec mon employeur. Nous avons validé ensemble le montant légal de notre convention. Lors de mon inscription à France Travail et le calcul de mon indemnité, France Travail m'applique 150 jours de carence car le montant minimum légal de ma convention est différent du montant légal calculé par France Travail. Est ce normal ?

Je n'ai pas négocié de Supra par rapport au montant légal de notre convention.

Merci de m'éclairer sur ce sujet.